

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil vingt et un, le vingt six mars**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Jean-Luc MAZENOUX, M. Nicolas FAUGERAS, M. Frédéric RATELADE, Mme Danièle TABASTE, M. Mathieu VINATIER, M. Hervé SAIGNE, Mme Joëlle CHAULET, Mme Catherine ROUSSET, Mme Muriel THIERARD, Mme Sandrine LECOQC.

Étaient absents excusés : Mme Clémence FOIX, Mme Nikita NOISILLIER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Clémence FOIX en faveur de M. Jean-Luc MAZENOUX, Mme Nikita NOISILLIER en faveur de Mme Agnès AUDEGUIL.

Secrétaire : Mme Catherine ROUSSET.

Compte rendu du précédent Conseil Municipal approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'ajouter des sujets à l'ordre du jour :

- Recouvrement des impayés : mandatement d'un huissier de justice;
- Mise en location d'un local communal;
- Annule et remplace MA-DEL-2020-054 : Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.
- Indemnités de responsabilités allouées aux régisseurs d'avance et de recettes relevant des organismes publics.

Les membres, à l'unanimité acceptent ces ajouts.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-017 : Election d'un adjoint

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Préfète confirmant la démission du poste de 2^{ème} Adjoint et Conseiller Municipal de Monsieur Guy Nard.

Monsieur le Maire propose donc de remonter d'un cran le 3^{ème} et le 4^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau et en procédant à l'élection d'un 4^{ème} adjoint parmi les membres du conseil municipal.

Jean Louis BACHELLERIE, Maire, ouvre la séance.

Il se retire en cédant sa place à la doyenne de l'Assemblée : Madame Danièle TABASTE.

La secrétaire de séance est désignée en la personne d' Agnès AUDEGUIL ainsi que deux scrutateurs : Monsieur Nicolas FAUGERAS et Monsieur Monsieur Jean- Luc MAZENOUX.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidats au poste de quatrième adjoint :

- Monsieur RATELADE Frédéric

- Election du quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. RATELADE Frédéric 14 voix

Monsieur RATELADE Frédéric, ayant obtenu quatorze (14) voix, est proclamé quatrième adjoint au Maire de Marcillac la Croisille.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-018 : Fixation du taux d'imposition 2021

M. le Maire donne lecture de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 des taux d'imposition 2021.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux des impôts communaux.

Il rappelle que la taxe d'habitation n'est plus perçue par la Commune.

En contrepartie, la Commune percevra la taxe foncière bâtie revenant au département et appliquera le coefficient correcteur.

- Taxe foncière (bâti) : **11,15%**
- Taxe foncière (non bâti) : **46%**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire les taux pour l'année 2021.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-020 : Compte administratif 2020: Budget principal

M. le Maire présente le compte administratif 2020.

Les résultats sont les suivants:

- Fonctionnement: un excédent de **139 051,51 €**
- Investissement: un déficit de **99 182,66 €**

Le vote est réalisé sous la Présidence de Madame Audeguil.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte administratif du budget principal 2020.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-022 : Examen et vote du budget 2021: budget principal

M. le Maire présente le budget 2021 de la Commune:

- Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de **928 100,00 €**
- Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de **928 783,75 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget 2021 de la commune, à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-024 : Compte administratif 2020 : Budget Eau-Assainissement

M. le Maire présente le compte administratif 2020.

Les résultats sont les suivants:

- Exploitation: un déficit de **3 402,36 €**
- Investissement: un excédent de **222 802,22 €**

Le vote est réalisé sous la Présidence de Madame Audeguil.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2020.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-026 : Examen et vote du budget 2021: budget eau- assainissement

M. le Maire présente le budget de l'Eau et de l'Assainissement 2021:

- Budget en section exploitation équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de **229 370,00 €**
- Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de **347 200,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget 2021 de l'Eau et de l'Assainissement, à l'unanimité.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-027 : Demande de subvention DETR: Acquisition foncière

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité d'obtenir de l'État, une subvention au titre de la DETR, au taux de 35% à hauteur de 100 000€ pour l'acquisition foncière.

Le montant de ce projet est évalué à 212 932,50 € T.T.C

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite de Madame la Préfète de la Corrèze une subvention de l'état au titre de la D.E.T.R dans le cadre de l'acquisition foncière au taux de 35%.
- Fixe le plan de financement suivant :

Montant de l'acquisition	212 932,50€
Subvention DETR (35%)	35 000,00 €
Charge Commune	177 932,50 €

- Donne tout pouvoir et signature à M. le Maire pour mener à bien ce dossier.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-028 : Demande de subvention pour un projet d'éclairage du stade de football

Monsieur Ratelade indique à l'assemblée délibérante qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Fédération Française de Football pour les travaux d'éclairage à réaliser au stade.

Le montant des travaux d'éclairage est de 31 056,00 € H.T, soit 37 267,20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable pour demander une subvention "la plus élevée possible" auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour l'obtention de cette aide.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-029 : Annule et remplace MA-DEL-2020-033: Désignation des délégués aux différents syndicats

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Nard, il convient de désigner une nouvelle personne pour le remplacer dans les différents syndicats.

Il propose donc d'annuler et remplacer la délibération du 24 mai 2020.

La désignation des délégués aux différents syndicats est modifiée de la manière suivante:

1. FDEE 19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués au SIERRE:

- Délégués Titulaires :
 - Hervé SAIGNE
 - Nicolas FAUGERAS
- Délégués Suppléants :
 - Mathieu VINATIER
 - Frédéric RATELADE

2. LA DORDOGNE DE VILLAGES EN BARRAGES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégué de La Dordogne de Villages en Barrages:

- Délégué: Clémence FOIX

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉGLETONS- VENTADOUR- MONÉDIÈRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués au à la Communauté de Communes d'Egletons- Ventadour- Monédières:

- Délégués Titulaires :
 - Jean Louis BACHELLERIE
 - Agnès AUDEGUIL

4. SYNDICAT DES EAUX DES DEUX VALLÉES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués au Syndicat des Eaux des Deux Vallées:

- Délégués Titulaires :
 - Danièle TABASTE
 - Nicolas FAUGERAS
- Délégués Suppléants:
 - Mathieu VINATIER
 - Hervé SAIGNE

5. RÉFÉRENT MARCHÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme référente du marché communale hebdomadaire:

- Référente : - Sandrine LECOCQ

6. ICA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégué de l'ICA:

- Référente : Danièle TABASTE

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-030 : Annule et remplace MA-DEL-2020-034: Désignation des membres aux commissions communales

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que suite à la démission de Monsieur Nard, il convient de le remplacer dans les fonctions qu'il occupait au sein des commissions communales.

1. FINANCES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme membres à la commission des Finances:

- Membres:
 - Agnès AUDEGUIL
 - Nikita NOISILLIER
 - Joëlle CHAULET
 - Jean- Luc MAZENOUX
 - Sandrine LECOCQ
 - Danièle TABASTE
 - Frédéric RATELADE

2. APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués à la commission d'Appel d'Offres:

- Délégués Titulaires :
 - Jean-Louis BACHELLERIE
 - Agnès AUDEGUIL
 - Jean- Luc MAZENOUX
- Délégués Suppléants :
 - Nicolas FAUGERAS
 - Frédéric RATELADE
 - Hervé SAIGNE

3. ENFANCE - TOURISME - SPORT - CULTURE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués à la commission Enfance- Tourisme- Sport- Culture:

- Vice-Présidente : - Agnès AUDEGUIL
- Membres :
 - Clémence FOIX
 - Frédéric RATELADE
 - Hervé SAIGNE
 - Nikita NOISILLIER
 - Sandrine LECOCQ
 - Catherine ROUSSET

4. BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués à la commission Bâtiments Communaux- Développement économique:

- Vice-Président : Jean- Luc MAZENOUX
- Membres :
 - Agnès AUDEGUIL
 - Nicolas FAUGERAS
 - Danièle TABASTE
 - Frédéric RATELADE
 - Muriel THIERARD

5. RÉSEAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués à la commission Réseaux:

- Vice-Président : - Nicolas FAUGERAS
- Membres :
 - Mathieu VINATIER
 - Jean- Luc MAZENOUX
 - Agnès AUDEGUIL

6. CAISSES DES ECOLES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués à la commission de la Caisses des Ecoles:

- Vice-Présidente : - Agnès AUDEGUIL
- Membres :
 - Frédéric RATELADE
 - Sandrine LECOCQ
 - Hervé SAIGNE

7. C.C.A.S

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués à la commission du C.C.A.S:

- Vice-Présidente : - Danièle TABASTE
- Membres :
 - Agnès AUDEGUIL
 - Catherine ROUSSET
 - Joëlle CHAULET
 - Sandrine LECOCQ
 - Nicolas FAUGERAS
 - Marie- Geneviève GOULAIS
 - Liliane PANDARD
 - Christine LAURIE
 - Claudine FAUGERAS

- Annick ROBERT- MONTEIL
- Marie- Thérèse LAIR

8. CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégué à la commission Correspondant Défense:

- Délégué : - Hervé SAIGNE

9. PRÉVENTION ROUTIERE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégué à la commission de la Prévention Routière:

- Délégué: - Hervé SAIGNE

10. ACCESSIBILITÉ DES ERP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégué à la commission de l'Accessibilité des ERP:

- Délégué: - Frédéric RATELADE

11. DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLIC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme délégués à la commission de la Délégation des Services Public:

- Délégués Titulaires :
 - Jean Louis BACHELLERIE
 - Agnès AUDEGUIL
 - Jean- Luc MAZENOUX
- Délégués Suppléants :
 - Nicolas FAUGERAS
 - Frédéric RATELADE
 - Hervé SAIGNE

11. FLEURISSEMENT - ESPACES VERTS - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme membres à la commission du Fleurissement- Espaces verts- Développement durable:

- Membres:
 - Muriel Thierard
 - Nikita NOISILLIER
 - Mathieu VINATIER
 - Agnès AUDEGUIL
 - Nicolas FAUGERAS
 - Clémence FOIX

12. AGRICULTURE - FORETS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme membres à la commission Agriculture- Forêts:

- Vice- Président: - Jean- Luc MAZENOUX
- Membres:
 - Joëlle CHAULET
 - Nicolas FAUGERAS

13. VOIRIE - SÉCURITÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme membres à la commission Voirie- Sécurité:

- Membres:
 - Jean- Luc MAZENOUX
 - Hervé SAIGNE
 - Sandrine LECOCCQ

- Joëlle CHAULET
- Agnès AUDEGUIL

14. DÉVELOPPEMENT - COMMERCE- ARTISANAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne comme membres à la commission Développement- Commerce- Artisanat:

- Membres:
 - Jean Louis BACHELLERIE
 - Nikita NOISILLIER
 - Agnès AUDEGUIL
 - Clémence FOIX

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-033 : Demande de subvention exceptionnelle de l'association le Bib Marcillacois

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association "Le BIB Marcillacois", concernant la participation aux frais de mise en place d'un auvent en bordure du terrain de pétanque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 330,00€ à cette association.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-034 : Demande d'emprunt: acquisition de biens fonciers

Monsieur le Maire présente un projet d'emprunt de 360 000,00€ sur 25 ans afin de réaliser l'acquisition de biens fonciers sur la Commune.

Les banques Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole ont été sollicitées.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- retient la proposition de la Caisse d'Epargne pour un emprunt de 360 000,00 € sur 25 ans au taux d'intérêts de 0,92 % ;
- donne tous pouvoirs et signature à monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-035 : Modification des statuts de la communauté de communes relative aux transferts de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité » (AOM)

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, vient réformer le paysage réglementaire des transports et de la mobilité. La philosophie de la LOM est de placer les usagers au cœur des systèmes de mobilité en leur proposant des solutions de déplacement en cohérence avec leurs attentes et besoins.

La loi fixe un objectif : permettre que soient proposées partout des alternatives à l'usage individuel de la voiture en facilitant la prise de compétence.

La LOM encourage de ce fait « l'exercice effectif de la compétence mobilité à la bonne échelle, sur l'ensemble du territoire, en privilégiant le couple intercommunalité'-région.

En application de l'article L. 1231-1 du code des transports, les communes membres d'une Communauté de Communes qui n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la loi

LOM, doivent se prononcer sur un tel transfert. La délibération de l'organe délibérant de la Communauté de Communes doit intervenir avant le 31 mars 2021.

À défaut de transfert à la Communauté de Communes, la compétence d'organisation de la mobilité sera organisée par la Région.

À cette fin, il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes, afin d'y intégrer la compétence en matière d'organisation de la mobilité.

Ce transfert intervient conformément aux articles L. 1231-1 et suivants du code des transports et L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

La délibération de la Communauté de Communes doit être notifiée au conseil municipal de chaque commune membre qui dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision communautaire pour se prononcer sur la modification des compétences et des statuts. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis du conseil municipal est réputée favorable.

Par délibération du 22 mars 2021, le Conseil Communautaire de Ventadour-Egletons-Monédières, après en avoir délibéré, a décidé :

- de prendre la compétence « autorité organisatrice de la mobilité »
- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a décidé, ce même jour de ne pas demander de se substituer à la Région pour l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial.

La Région reste donc responsable de l'exécution de ces services, conformément à l'article L. 3111-5 du code des transports, modifié par le I, 24° de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité » par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières ;
- Approuve la modification des statuts de ladite Communauté de Communes.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-036 : Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une délibération concernant les rythmes scolaires.

Après discussion, à l'unanimité, il est décidé de maintenir la semaine des 4 jours.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-037 : Recouvrement des impayés: mandatement d'un huissier de justice

Madame Audeguil informe l'assemblée de la nécessité de mandater un huissier de justice afin de lutter contre les impayés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de mandater un huissier de justice ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la gestion de ce dossier.

14 VOTANTS

14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-038 : Mise en location d'un local communal

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Maître Sageaud, notaire à Lapeau, souhaitant s'installer dans les locaux communaux où se situe actuellement l'accueil de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de louer l'actuel local de l'accueil de loisirs situé route des diligences, lorsque celui-ci sera désaffecté, à savoir en octobre 2021 ;
- fixe le loyer à 200,00€ par mois ;
- décide que les frais d'eau et assainissement seront pris en charge par la Commune.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-039 : Annule et remplace MA-DEL-2020-054: Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Nard, il convient de désigner un nouveau représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit Madame TABASTE Danièle pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges ;
- Charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions Diverses

Néant.

INFORMATION : Information

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un tracteur tondeuse de type Kubota G231 HD pour la somme de 14 933,33€ H.T.
- Madame Tabaste dresse le bilan des bons d'achats distribués aux aînés de la Commune qui ont bénéficié aux différents commerçants : sur 280 bons distribués ce sont 265 qui ont été utilisés.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.
